

Ce journal est et sera imprimé par G. I. Barthe, propriétaire et rédacteur et publié par lui en la cité de Trois-Rivières, le samedi de chaque semaine, aux Nos 42 et 44, rue du Fleuve, étant sa place d'affaires et son domicile, à qui toutes communications concernant la rédaction devront être adressées.

G. I. BARTHE, propriétaire-éditeur.

L'INDEPENDANCE CANADIENNE

JOURNAL DE L'APPEL AU PEUPLE.

TARIF DES ANNONCES
Première insertion (par ligne).....\$ 0 10
Autres insertions..... 0 05
Arrangement particulier pour les annonces à l'année.
Toutes communications par la malle pour affaires devront être adressées à
BARTHE & CIE.,
Et pour la Rédaction à G. I. BARTHE, Trois-Rivières.
Il y aura constamment au bureau une personne chargée de répondre pour les affaires, aux Nos. 42 et 44, Rue du Fleuve.

NOTE PROGRAMME POLITIQUE

1. Le gouverneur-Général payé et ses dépenses défrayées par la Métropole.
2. Gouverneurs provinciaux élus tous les cinq ans avec un traitement n'excédant pas \$6,000.
3. Vente de Spencer Wood, la résidence actuelle du Gouverneur de la Province de Québec et d'autres propriétés appartenant au gouvernement, aux fins de payer nos dettes provinciales.
4. Sénat Electif au second degré, tous les cinq ans, les propriétaires fonciers et les électeurs sachant lire et écrire ayant seuls droit de vote.
5. Abolition du Conseil Législatif.
6. Liberté religieuse : écoles séparées : Pas d'Ecoles sans Dieu !
7. Abolition du droit de veto fédéral.
8. Abolition du double mandat pour le Sénat et le Conseil Législatif.
9. Vote obligatoire à peine de déchéance.
10. Suffrage universel : *one man one vote* !
11. Abolition de l'Acte du Cens Electoral.
12. Loi sommaire punissant d'au moins un an de prison l'acheteur et le vendeur, le corrupteur et le corrompu lors d'une élection politique.
13. Scrutin de liste par circonscription *electorale*, et représentation basée sur la population pour chaque arrondissement.
14. Réformes judiciaires.
15. Indépendance des Juges et leur exclusion absolue de toutes participations aux différends des partis politiques, les questions constitutionnelles seules devant être soumises à la Cour Suprême.
16. Les Juges choisis, autant que possible, parmi les membres du barreau qui se sont exclusivement livrés à l'exercice de leur profession durant dix années, et ce sur recommandation spéciale de la majorité des membres des divers conseils du Barreau de chaque Province au scrutin secret, de même que la chose se pratique pour le choix des Evêques Catholiques recommandés à Rome.
17. Abolition de l'institution du Grand Jury.
18. Libre échange avec le monde entier, restreint seulement pour les besoins d'un revenu strictement nécessaire au service public.
19. Abolition des taxes provinciales.
20. Réorganisation de la milice en vue de la création d'une petite armée nationale effective, au lieu et place de la comédie militaire actuellement contrôlée par un ministre de la milice qui s'y entend comme un aveugle-ne en couleurs.
21. Parlements convoqués à époques fixes.
22. Réduction du nombre des ministres fédéraux et provinciaux.
23. Abolition de la charge coûteuse et à la fois inutile de M. Chs. Tupper à Londres.
24. Maintien de nos institutions religieuses, civiles et nationales, telles qu'elles existent aujourd'hui, et des privilèges accordés aux diverses nationalités peuplant le Dominion, à savoir : liberté, tolérance, respect et justice mutuels.
Et, *last but not least*, nous invoquons et ne cessons d'invoquer l'Indépendance du Canada, c'est-à-dire l'établissement d'une

RÉPUBLIQUE CANADIENNE.

Le Traité de Commerce avec la France

Et la culture de la vigne au Canada.

Les protectionnistes français demandent que les droits de douane imposés sur le blé soient portés de \$1 à \$2 par 220 lbs. La commission des douanes serait assez disposée à accepter ce nouveau droit, à condition toutefois qu'on lui appliquât le principe de "l'échelle mobile" qui le réduirait dans de très grandes proportions, lorsque le prix du blé dépasserait un certain taux.

Cette disposition de la loi n'est pas nouvelle ; elle a existé sous tous les gouvernements, et le tarif de 1892 contient une clause permettant au président de la République de suspendre complètement le droit actuel de \$1 dans certaines circonstances.

La surtaxe demandée par les protectionnistes français ne serait donc pas de nature à nous préoccuper si elle n'avait été l'objet de l'attention des Américains et n'avait donné lieu à certains pourparlers entre les deux gouvernements.

S'il faut en croire les derniers dépêches, le gouvernement américain aurait offert au gouvernement français de diminuer les droits de douane sur les vins français en échange d'une diminution sur les droits que le tarif en perspective imposerait sur les blés américains.

Cette demande du gouvernement américain, conforme au reste aux principes douaniers des démocrates, montre que nos voisins sont moins dédaigneux que nous en ce qui concerne leurs relations commerciales avec la France et montre également tout le ridicule des prétentions des producteurs de vins au Canada.

Le vignoble américain et la production du vin chez nos voisins ont une importance que n'a pas encore acquise l'industrie viticole au Canada et cependant l'abaissement des droits sur les vins n'a pas soulevé et ne soulevera pas chez nos voisins l'opposition que l'on fait au Canada à cet abaissement.

Les vins français exportés sont toujours grevés à leur arrivée dans les pays d'importation de frais de manutention et de transport qui les empêchent de faire une concurrence sérieuse aux vins indigènes.

Loin de nuire aux vins canadiens l'introduction des vins français au pays ferait leur fortune et développerait leur production plus que ne pourrait le faire les droits les plus élevés.

La consommation des vins canadiens sera insignifiante tant qu'un produit bon et à bon marché ne sera pas mis à la portée du peuple, résultat qu'on ne peut atteindre qu'en laissant entrer les vins français sans les surcharger de droits excessifs.

Actuellement nos vignerons ne cultivent la vigne que dans quelques districts et ils la cultivent presque exclusivement pour la production du raisin de table qu'il ne faut pas confondre avec celui qui est apte à produire du vin.

Mais que la consommation du vin devienne générale, qu'elle remplace surtout celle des alcools qui empoisonnent la population, et l'on verra la culture de la vigne augmenter et s'étendre dans tout le Canada.

La province de Québec est tout autant intéressée à cette culture que celle d'Ontario.

L'HON. M. LAURIER

Il dénonce les bloodlers, les exploités et les parasites du gouvernement

Sir Richard et Sir Olivier Mowatt présents à l'assemblée

A Ingersoll, Ont., le 26 octobre au delà de 3000 personnes ont assisté, à l'assemblée convoquée par l'hon. M. Laurier. C'est la plus nombreuse qui ait eu lieu depuis le commencement de la tournée de ce dernier dans Ontario. Le chef du parti libéral, à son arrivée a été reçu avec beaucoup d'enthousiasme. Il était accompagné de Sir Richard Cartwright de MM. D. Mills, James, Sutherland, John Charlton, Robert Boston, Geo. E. Casey, J. Israhel Tarte, Sir Olivier Mowatt, premier ministre d'Ontario était venu exprès de Toronto pour assister à l'assemblée. Sir Olivier a fait un appel chaleureux aux électeurs pour qu'ils s'entendent au sujet du choix d'un candidat libéral dans South Oxford, de manière à ce que M. James ne dispute pas ce siège à Sir Richard Cartwright.

M. Laurier a répété en partie ce qu'il avait dit ailleurs, défiant les ministres fédéraux de venir dans Ontario pour expliquer leur attitude sur la question des écoles. Il a reproché à la presse ministérielle de chercher à diviser le parti libéral, en répandant toutes sortes d'histoires fantaisistes, pour faire croire qu'il existait des dissensions entre lui et Sir Richard. Tous, a-t-il dit, catholiques comme protestants aiment Sir Richard pour les bons coups qu'il a portés aux bloodlers aux exploités et aux parasites de toutes sortes, qui rongent le gouvernement.

Dunsmuir, Ont., 26--A une nombreuse assemblée tenue ici, hier par les libéraux de West Huron, une résolution a été adoptée à l'unanimité confirmant le choix de M. Laurier comme chef du parti libéral.

M. Siméon Marchessault

DE LA FREGATE VESTALE LE 6 JUILLET, 1838, 3 HEURES DU SOIR.

Chère Judith.

Nous sommes à cinquante lieues plus bas que Québec, et notre pilote va nous laisser dans un quart d'heure ; le capitaine nous permet d'écrire, et d'envoyer par lui nos lettres à la poste. Conséquemment je profite avec empressement de cette dernière occasion pour te dire encore une fois adieu.

Oui, ma chère amie, reçois les adieux de ton affectueux époux. Sois certaine que tu occuperas toujours la meilleure place dans mon souvenir ; qu'il n'y a de l'amour de la patrie et le désir de servir la cause de mes compatriotes qui aient pu me donner le courage et la force de laisser, avec une résignation chrétienne, une épouse adorée et des enfants tendrement aimés. Em-

brasse-les mille fois tous les jours pour moi, ces chers petits êtres, qu'ils apprennent et n'oublient point qu'ils ont un père. Mes amis H. Drolet et Hubert se sont chargés de l'éducation d'Alfred ; il est d'âge d'aller à l'école, ne le néglige pas.

Je ne te recommande pas de ne pas m'oublier dans tes prières, je connais ton cœur.

Ne t'attriste pas sur mon sort, il est beau de souffrir pour son pays ; j'espère que nous serons aussi heureux qu'on puisse l'être, séparés de ce qu'on a de plus cher au monde, et sur une terre d'exil.

Jusqu'à ce jour nous n'avons que des éloges et des compliments à faire du Capitaine Carter et des officiers de marine. Ils ont pour nous toutes les considérations et tous les égards dus à des prisonniers de guerre, ou plutôt à des hommes qui se sont sacrifiés pour rétablir le bonheur dans leur pays, faire remettre en liberté et dans le sein de leurs familles un grand nombre de leurs compatriotes qui depuis trop longtemps souffraient dans d'horribles et infectes cachots.

Le sacrifice que nous avons fait de notre liberté est grand, mais il est agréable pour nous ; car nos amis nous en ont témoigné toute leur gratitude, et les marques de sympathies qu'ils nous ont données sont écrites en lettres ineffaçables dans nos cœurs.

Dans 20 jours, le plus, ma chère, nous serons aux Bermudes, où nous resterons jusqu'à ce qu'il plaise à la Providence de souffler aux autorités britanniques, la pensée de nous en faire revenir.

La Vestale restera un mois aux Bermudes, d'où elle repartira pour le Canada, je ne manquerai pas de t'écrire par cette voie, et j'espère que les nouvelles que j'aurai à te donner alors seront de nature à remonter ton courage et à calmer tes craintes sur mon sort.

Tu as dû recevoir une lettre en date du 3 et deux autres en date du 4 pour Alexandre et papa.

Ecris-moi le plus tôt et le plus souvent possible quand vous saurez comment me faire parvenir vos lettres.

Rendu aux Bermudes, j'écrirai à tous mes amis, adieu, encore une fois chère Judith adieu.

Mes enfants, mes chers enfants ! embrasse-les.

Pour la vie ton époux
S. Marchessault.

ILES BERMUDES, Hamilton, .

Septembre 1838

Chère Judith.

Déjà deux longs mois et demi se sont écoulés depuis que j'ai été arraché à ma patrie, à ma femme, mes enfants, parents et amis, et je n'ai encore reçu aucune lettre pour me donner des nouvelles de ces objets pour qui seront toujours mes plus chers affections. Hier la malle d'Halifax et un vaisseau de New York sont entrés dans le port de St George ; je les attendais avec la plus vive impatience, persuadé que j'allais enfin recevoir des lettres du Canada ; mais ma chère je suis chargé d'avoir à te dire que je me suis vu grandement déçu, car dans cette flatteuse espérance ; ces deux vaisseaux n'avaient rien pour moi. Je suis d'autant plus surpris de ce silence de mes parents et amis que mes compagnons d'Exil ont déjà eux reçu plusieurs lettres depuis leur arrivée aux Bermudes.

A Dieu ne plaise que je songe à t'accuser ainsi que mes autres parents et amis de ne pas avoir apporté toute la diligence pour adoucir mon triste sort en me donnant des nouvelles ; au contraire j'aime à croire que déjà vous vous êtes fait un devoir sacré de vous acquitter de cette tâche envers moi, ainsi je n'accuserai encore point réception de vos lettres que la fatalité qui nous a poursuivis depuis quelques mois. Cette lettre est la cinquième que je t'écris depuis mon départ de Montréal ; H. Duval a dû en recevoir trois. Dans ta réponse à celle-ci informe-moi donc si toutes vos lettres vous sont parvenues.

J'ai lu sur un papier venant du Canada que les braves de St-Hyacinthe, s'étaient rassemblés pour arriver aux moyens de soutenir les familles des exilés pendant leur détention aux Bermudes. Cette nouvelle m'a été d'autant plus agréable attendu qu'il ne se passe pas un seul instant sans que je songe à l'affreuse détresse où je t'ai laissée avec mes deux chers petits enfants dont les moyens de subsistance dépendent entièrement de leur infortuné père.

Dans ta prochaine lettre parle moi de cette assemblée et de ses résultats. Dis-moi les personnes qui auraient pu te secourir depuis mon départ ; je tiens beaucoup à connaître les noms de vos bienfaiteurs. Mais ; ma chère au nom de Dieu n'accepte rien de ceux que tu sais avoir été du nombre de mes ennemis ; cette grâce, je te la demande encore au nom de l'indépendance du caractère que tu me connais, et que j'espère toujours conserver. Si quelques traitres, lâches, et hypocrites, après avoir mis tout en œuvre pour me perdre, oseraient offrir quelques secours refuse les noblement. Dis leur que toi et moi ne voulons avoir d'obligation qu'à des amis dignes de ce nom ; que nous savons perdre et souffrir. Enfin ma chère, tu sens dans quel pénible position je me retrouverais à mon retour d'exil, si jamais il m'est permis de revoir la terre natale, s'il me fallait être obligé de témoigner de la gratitude et de la reconnaissance pour quelques légers secours qu'auraient pu te donner des hypocrites qui quelques mois avant auraient joué, de me voir sur l'échafaud.

Laissons faire le temps, ma chère, ne perdons pas l'espérance ; quant à moi, je t'assure que, bien que je souffre beaucoup de me voir séparé de ce que j'ai de plus cher au monde, néanmoins, le courage ne me manque pas, et j'espère que mon âme ne se laissera point abattre. Bientôt, Lord Durham, s'il est juste et honnête comme j'aime à le croire, et s'il ne se laisse pas prendre au piège tendu à tous les administrateurs qui l'ont précédé, verra qu'il méritait le plus d'aller aux Bermudes, ou de ceux qui y souffrent aujourd'hui ou de ceux qui sont la cause première de tous les troubles qui ont eu lieu dernièrement, et qui néanmoins jouissent en paix des bienfaits de la liberté.

Au reste, si cette mesure de rigueur, adoptée à notre égard, peut aider Lord Durham dans le règlement des grandes questions qui ont nécessité sa mission au Canada, nous l'avons dit, et nous le disons encore, nous nous regarderons comme d'avoir été, pour un temps, sacrifiés à la haine et à la vengeance d'hommes sanguinaires, et ennemis jurés du bien du plus grand nombre.

Dans ma dernière lettre, j'avais oublié de te dire que j'étais sur ces Iles à mes propres frais et dépens ; nous avions été quelques jours après notre arrivée, forcés de laisser notre maison de pension et d'en louer une, où nous sommes, le Dr Masson, Godu, Viger et moi, afin d'y vivre plus longtemps avec nos faibles moyens.

Ne pouvant nous persuader que Lord Durham, en nous envoyant aux Bermudes, ait jamais eu l'intention de nous y laisser périr de faim ; nous lui avons écrit dernièrement à ce sujet, et nous espérons que sa réponse sera de nature à lui faire honneur et à justifier la bonne opinion que nous avons de lui.

Je n'ai rien de plus à te dire aujourd'hui, ma chère, ma santé est assez bonne, et je fais des vœux pour la tienne et celle de mes enfants ; embrasse-les mille fois tous les jours pour moi ; parle-moi longuement dans toutes tes lettres.

Ne néglige pas l'éducation d'Alfred. Dis à M. et Mme Côté que je ne les oublie pas. J'ai déjà une assez jolie collection de coquillages, j'en ai aussi pour quelques amis.

Adieu, ma chère, mes saluts à tous mes amis—chez Ed. Maillet et à St-Ours. Dis à Durocher qu'il m'écrive—et qu'à la prochaine occasion je le ferai pour lui.

Dis-moi comment est cette pauvre grand-mère Cormier.

Adieu, ton tendre et affectueux époux.

S. MARCHESSAULT.

P. S.—Salut les familles dont quelques uns des membres ont perdu la vie dans l'affaire de Saint-Charles, j'aimerais bien à savoir si les pauvres veuves ont été secourues ; ce serait une tâche pour les gens qui se sont dit patriotes, s'ils n'aidaient pas ces familles infortunées. Dis aux veuves Hébert et Comeau, que si jamais je revais le Canada, elles ne seront pas les dernières personnes que j'irai voir à mon retour—Pauvres femmes !

Je n'ai pas nommé plus haut les amis à qui tu présenteras mes saluts, tu les connais, le Capitaine Dufaud, MM. Robitaille, Brodeur, Harmendeau, Ed. Ducharme, Hébert, tes parents, etc.

La situation politique

Le *World* de Toronto, est un journal aussi conservateur que le "Mail and Empire". La dernière étude qu'il vient de publier, numéro du 23, sur la situation politique en est d'autant plus intéressante. C'est une véritable élogie sur l'agonie d'un gouvernement dont les forces s'en vont, petit à petit, et qu'aucun remède ne saurait guérir.

Nous ne connaissons pas de gouvernement, dit le *World*, qui ait passé par des épreuves aussi dures que le gouvernement d'Ottawa, depuis la mort de sir John Macdonald. Nous avons eu quatre administrations conservatrices, depuis que le parti conservateur est sorti triomphant des élections de 1891 ; celles de sir John Macdonald, de sir John Abbott, de sir John Thompson et la présente administration de sir Mackenzie Bowell. Aucun parti n'a été si éprouvé par la fortune adverse que le parti conservateur, qui a perdu trois leaders et premiers ministres, en trois ans ou moins. Et comme comble à l'infortune, s'est élevée une brûlante question de races et de religions—la question scolaire du Manitoba, cette question qui a hérié de difficultés la succession des premiers ministres. Pour cette raison comme pour d'autres le parti conservateur a parcouru un chemin semé de ronces et d'épines. L'un

des plus sérieux obstacles sur la voie a été le désir d'un grand nombre de députés conservateurs d'abandonner la vie publique pour des emplois dépendant du gouvernement. Nous ne connaissons rien d'aussi dommageable à un parti ou à la considération d'un parti joint dans le pays que le désir grandissant des élus du peuple de se caser. Les députés ne sont pour tant pas élus pour arriver à quelque place du gouvernement, mais bien pour servir le peuple en parlement. Aujourd'hui cette recherche de places est ce qu'il y a de plus décourageant pour la conscience et le patriotisme des conservateurs, à Ottawa. C'est une menace pour l'avenir du pays et un sujet de tentation pour le gouvernement. Si les députés se mettent en tête qu'ils ne sont à Ottawa que pour faire la chasse aux emplois, le gouvernement se verra bientôt tenté, pour l'appui de projets discutables, de rassurer la majorité des votes de la députation en donnant des places.

Le *World* exempte M. White, qui vient de démissionner de la catégorie des chercheurs de places. Il reproche même au gouvernement de ne pas avoir rempli ses promesses à l'égard de M. White, et de ne pas l'avoir nommé percepteur de la douane. Puis il conclut par ces lignes significatives :

Le parti conservateur doit marcher de concert, mettre un frein à l'ambition des chercheurs de places et voir où il en est. Pourquoi ne pas nommer M. White aux fonctions de percepteur de la douane (vu qu'il fait exception à la règle que nous avons établie) et pour quoi ne pas ordonner les élections dans Cardwell et dans West-Huron ? Si le parti conservateur doit être battu dans ces comtés, qu'il s'y soumette—cela ne signifiera pas sa ruine. Ce serait plutôt une leçon de discipline profitable. Ce serait une leçon pour les chercheurs de places de la Chambre. Durant l'intervalle, les leaders et les députés conservateurs doivent marcher de concert. Autrement, ce sera la débâcle.

Le *World* conclut en disant que le gouvernement aurait mieux fait de nommer M. White percepteur de la douane que M. Curran juge de la Cour Supérieure.

Après ce qui précède, après une expression de pensées aussi catégorique de la part d'un journal conservateur lié et engagé au gouvernement actuel, le *World* n'a-t-il pas le droit de conclure qu'il a eu vingt fois raison, comme journal indépendant, de signaler les fautes qui se commettent chaque jour, à Ottawa, et de prédire le désastre de l'administration fédérale, s'il y avait aujourd'hui des élections générales ?

Si le gouvernement veut s'en convaincre, qu'il décreète les élections dans Montréal-Centre, Jacques-Cartier, Cardwell et West-Huron.

Le Canada est de 127,000 milles carrés plus grand que les Etats-Unis ; il offre 2,140 milles de navigation intérieure ; la valeur de ses pêcheries se chiffre dans les vingt millions de dollars l'an de même que celle de son commerce de bois ; et ses terrains houillers sont de 100,000 milles plus étendus que ceux de la Grande-Bretagne, etc.

FEUILLETON

DRAMES DE LA VIE REELLE

GRAND ROMAN CANADIEN PAR G. I. BARTHE

(Suite)

Un nommé Lavallée dit Blache avait vu sa maison s'écrouler sous les coups de la vague et il s'était jeté avec sa femme et cinq enfants dans un canot. Quelques minutes après le canot se brisa sur les pierres. La pauvre mère saisit les branches d'un arbre et son mari parvint avec ses cinq enfants à un autre arbre. Il se maintint là, un enfant sur chaque bras et les trois autres auprès de lui pendant seize heures. La pauvre femme épuisée de fatigue se noya sous ses yeux et un de ses enfants expira dans ses bras ! Lorsqu'on les recueillit les enfants étaient engourdis par le froid, mais dès que le père fut dans un canot, il saisit une aviron et aida courageusement à gagner le vapeur à force de rames. Le corps de la pauvre femme a été repêché hier. Voulez-vous encore quelque chose de plus saisissant ? Lisez : une pauvre femme était encore dans son lit à la veille d'accoucher. Le mari voyant que la tempête menaçait d'emporter la maison, demanda à sa femme d'avoir le courage de se lever et de se rendre jusqu'au canot. Elle

lui répondit, sauve toi avec les enfants si tu peux, quant à moi, je comprends que c'est impossible. Nous nous reverrons dans l'autre monde. Et pendant qu'elle disait cela la maison écroula et tous furent précipités dans les flots. Ce n'est pas du roman que nous faisons ; c'est la vérité toute nue que nous racontons. Ces choses se sont passées avant hier. Mais c'est assez.

Le narré de toutes les scènes attendrissantes que nous avons vues et que l'on nous a racontées serait trop long....

Voici les noms des personnes noyées que nous avons pu nous procurer :

ILE DE GRACE

L'épouse de Joseph Lavallée et un enfant ; l'épouse de Louis Cardin et trois enfants et sa belle-sœur ; quatre enfants de Paul Pelouquin ; deux enfants d'Ignace Lavallée ; un enfant de Patrice Lavallée (sa femme a été recueillie expirante) ; un enfant de Paul Cardin.

Une autre femme du nom de Lavallée a été recueillie à demi-morte sur une épave, tenant deux enfants dans ses bras.

Sauf trois, toutes les maisons qui se trouvaient sur cette île ont été balayées par le vent et les flots et la plus grande partie des animaux, grain, etc., etc., sont perdus.

ILE AUX OURS

Ignace Bergeron, Pierre St-Martin, François St-Martin, Joseph et Athanase Cardin ont perdu leurs

maisons, granges, animaux, grains. On suppose que Pierre Plante s'est noyé, on ne l'a pas revu.

ILE MADAME

Les nommés Bruno Ethier, Belonie Cournoyer, Joseph Cardin et Athanase Cardin ont perdu leurs maisons, granges, animaux, grains, etc. Bruno Ethier avait dans sa grange mille minots d'avoine.

Les autres habitants de ces îles ont plus ou moins souffert, nous n'avons pas encore de détails précis.

CHENAL DU MOINE

On compte soixante-onze maisons, granges, etc., qui ont été balayées par la tempête.

Un grand nombre d'animaux et une grande quantité de grain et d'effets sont aussi perdus, mais heureusement personne ne s'est noyé. Les habitants ont abandonné leurs maisons au commencement de la tempête et ils ont pu gagner les bois en canot.

ILE DU PAS

On rapporte que dix-sept bâtiments, tant maisons que granges, sont perdues, mais nous n'avons pu savoir positivement si ce nombre était correct.

Deux chalands remplis de monde ont été entraînés par le vent jusqu'au lac. Il n'y avait pas de provision à bord, mais on n'a pas lieu de craindre qu'ils aient fait naufrage. Entre Berthier et Maskinongé on a lieu de craindre qu'il y a eu de grands dégâts. Au village de Berthier

on me mentionne deux ou trois bâtisses emportées.

On peut juger de l'émotion que tout cela a causé dans notre petite ville. Disons à l'honneur de nos concitoyens, qu'ils ont rivalisé de zèle pour venir au secours des malheureux.

Depuis le maire jusqu'au plus pauvre électeur, tous ont compté aux souffrances de ces pauvres gens et ont fait leur possible pour leur venir en aide. Et quel cœur aurait pu demeurer froid à la vue de ces pauvres femmes, arrivant ici avec un ou deux enfants dans les bras, demandant leurs maris et leurs parents, le désespoir peint sur la figure et à demi-mortes de misère. Aussi nos citoyens ont-ils rivalisé de zèle, de dévouement et de charité. C'est à qui donnerait l'hospitalité à ces pauvres gens. Vers dix heures et demie, hier matin, grâce à la sollicitation de l'hon. juge Loranger, les principaux citoyens de Sorel se réunirent au palais de justice, ou un plan d'organisation fut soumis et après quelques minutes de délibération, les résolutions suivantes furent adoptées :

"Qu'un comité composé du Rvd. Messire Millier, de l'hon. T. J. J. Loranger, de son honneur le maire G. I. Barthe avocat, Capt. Chs. Armstrong, J. F. Sincennes, avec pouvoir de s'adjoindre telles autres personnes qu'ils choisiront soient nommés comme comité de secours permanent aux victimes de l'inondation."

"Que le comité se mette en rapport avec les autorités municipales du comté et notamment avec le comité nommé par la corporation de la ville de Sorel et demande leur coopération afin d'agir avec l'entente cordiale nécessaire pour promouvoir le but de cette assemblée."

"Que séance tenante le comité fasse choix de per-

L'Indépendance
Canadienne.....

Publié le Samedi de chaque semaine
en la cité de
TROIS-RIVIERES, QUE., - CANADA
par G. I. Barthe, Propriétaire-Éditeur
Bureau et domicile aux Nos 42 et 44
rue du Fleuve, Trois-Rivières
Boîte de Poste 591. Téléphone 155

ABONNEMENT
Un an.....\$1.00 - 6 mois.....\$0.50
ANNONCES
La ligne première insertion.....10 cents
Insertion subséquente.....5 cent
Prix spéciaux pour annonces à longs
termes, en s'adressant à MM. Leblanc
& Cie, 30 rue St-Gabriel, Montréal.

La Session Provinciale
est ouverte

On dit que le gouvernement n'a pas taillé énormément de besogne, car il est déjà question d'ajourner à la mi-décembre. Si, toutefois, il ne fait pas la culbute d'ici lors. Du reste, la loyale opposition de Sa Majesté existe et la faible majorité du ministère ne lui permettra pas d'ajourner quand ça lui plaira.

Au sujet de la pompe de notre gouvernement, il semble qu'une législature en banqueroute pourrait facilement se passer de toutes ces démonstrations militaires, et des saluts d'officiers inutiles qui coûtent cher d'entretien.

Qu'avons-nous besoin des jardins, des serres, des parcs et des salons dorés de Spencer Wood ?

En acceptant ce présent du gouvernement fédéral en 1867, la province s'est mise sur les bras un éléphant qui la fatigue inutilement. Il faudrait choisir l'occasion de se débarrasser de ce fardeau.

Pourquoi ne pas la convertir en ferme modèle ? Cette transformation serait très avantageuse aux intérêts agricoles.

Le gouverneur trouvera toujours bien une maison convenable pour se loger. Le gouverneur de l'Etat de New-York a dix mille piastres et se loge à ses frais; celui du Maine n'a que \$4,000 et est obligé de présider au siège de la législature. Il se loge à ses frais.

En un mot, nous croyons qu'il est possible de faire encore beaucoup de retranchements dans le budget et d'effectuer par là une économie permanente de plusieurs centaines de mille piastres, sans nuire en rien à l'efficacité du service public.

Voici un tableau qui parle de lui-même :

Bureau du lieutenant-gouverneur	
En plus	
Québec.....	\$ 6,349 30
Ontario.....	3,980 00
	\$ 2,369 30
Conseil Exécutif et Procureur-général	
Québec.....	\$32,647 00
Ontario.....	20,259 79
	\$12,387 21
Education	
Québec.....	\$25,983 32
Ontario.....	19,890 94
	0 6,092 38
Terres de la Couronne	
Québec.....	\$59,903 09
Ontario.....	56,540 47
	\$ 3,362 62
Travaux Publics	
Québec.....	\$32,885 54
Ontario.....	21,497 66
	\$11,417 88
Trésor	
Québec.....	\$18,517 76
Ontario.....	15,789 09
	\$ 2,728 67
Auditeur.	
Québec.....	\$14,955 05
Ontario.....	6,539 89
	\$ 8,355 16
Licenses, Rendre, etc.	
Québec.....	\$13,452 13
Ontario.....	9,088 40
	\$ 4,363 73

Bureau de Sanité.

Québec.....\$11,859 52
Ontario.....7,707 37

Secrétariat provincial.

Québec.....\$28,132 01
Ontario.....18,957 21

Inspection des asiles.

Ontario.....\$16,641 28
Québec.....5,878 02

Agriculture.

Québec.....\$31,231 55
Ontario.....18,421 31

Gazette Officielle.

Québec.....\$ 9,281 30
Ontario.....2,323 90

Imprimeur de la Reine.

Québec.....\$ 5,156 32
Ontario.....3,104 06

Bureaux d'enregistrement.

Québec.....\$2,724 24
Ontario.....1,900 00

Assurances.

Québec.....\$6,356 30
Ontario.....550 00

Enquêtes.

Québec.....\$3,774 83
Ontario.....1,800 00

\$ 1,974 83

Comme on le voit, il n'y a pas un département dont la gestion ne coûte plus cher dans Québec que dans Ontario.

Et Ontario est riche et Québec vit d'expédients, d'emprunts scandaleux, comme le prêt des juifs français.

LA SITUATION

"De" La Patrie

C'est de la situation politique à Ottawa que nous voulons parler, naturellement. Là seulement existe une orientation politique, une tendance qui puisse être notée et discutée car il ne faut pas compter sur nos petites gens de Québec pour écrire une page dans l'histoire du pays. La situation à Ottawa s'est atrocement compliquée par le succès énorme de la tournée Laurier et par la faveur avec laquelle a été reçue son idée du règlement de la question des Ecoles du Manitoba. Les discours qu'il a prononcés et l'attitude qu'il a adoptée lui ont conquis des sympathies énormes très influentes et même très conservatrices. Le fait est que la ligne suivie par l'hon. M. Laurier est la seule logique de la part d'un homme qui n'a pas voulu admettre le bien-fondé du *remedial remedy* primitif. Du moment où il ne se s'agit plus que de l'exécution brutale, sans phrase, du jugement du Conseil Privé, du moment que l'on discute avec Manitoba l'enquête s'impose. Il pouvait être fort légitime de se présenter à Winnipeg, la décision des Lords à la main et d'obliger le gouvernement Greenway à obéir aux sommations de la loi. C'est un point de vue que nous ne discuterons pas, mais il était certainement légal sinon faisable. Mais aussitôt que l'on est sorti de cette attitude strictement judiciaire, de cette attitude d'huissier exécutant son mandat, on a ouvert la porte à toutes les obligations d'une enquête, car il serait stupide de prétendre qu'on puisse prendre une décision éclairée sur les faits avant qu'ils aient été portés à la connaissance des juges avec tous leurs tenants et aboutissants.

Voilà où la position de l'hon. M. Laurier est puissante et inexpugnable, voilà pourquoi il avait raison de dire comme le duc de Fer "je suis derrière les lignes de Torres-Vedras et j'en sortirai quand il me plaira et pas avant." Les adversaires de M. Laurier feignent avec une mauvaise foi sans nom de se méprendre sur la nature de l'enquête qu'il demande. Ainsi on croit qu'il s'agit de refaire des statistiques et des calculs sur l'efficacité des écoles et sur l'assiduité des élèves avant 1890. C'est une erreur et une erreur gratuite et ce n'a jamais été ce que demandait M. Laurier. Tout ce qu'il désire c'est d'être renseigné sur le moyen à employer pour concilier tous les intérêts, sur le *modus vivendi* qui pourrait être légal et acceptable pour les deux parties. Nous ne croyons pas qu'on puisse faire dans les circonstances actuelles proposition plus loyale, plus franche et plus juste. Le temps des déclamations est passé, celui des actes est arrivé et notre gouvernement fédéral affolé par une situation qu'il a lui-même créée semble avoir complètement perdu la tête et se confine dans un mutisme vraiment dégradant. S'il faut en croire les paroles prononcées par l'hon. M. Ouimet au banquet du Club Cartier avant hier nos bons bleus ont trouvé eux aussi leurs lignes de Torres-Vedras dans la date du 2 janvier, derrière laquelle ils se sont retranchés et dont ils ne veulent pas se départir pour la convocation de la session.

Cependant il peut encore cet égard, survenir des incidents qu'ils ne soupçonnent pas; ainsi, la raison donnée pour cette attente prolongée, reculé même jusqu'aux dernières limites est le retard du gouvernement Greenway à donner sa réponse. Mais il paraît, au contraire qu'elle est toute prête et peut être communiquée à Ottawa d'un moment à l'autre. Dans ce cas, que feront les ministres, attendront-ils encore sous l'orme, attendront-ils toujours jusqu'au moment solennel où le peuple, fatigué d'être blagué par tous ces farceurs, leur appliquera le légendaire coup de balai politique et emploiera le Labarum de l'histoire pour se débarrasser de ses mauvais gouvernants ? Le régime actuel, à Ottawa, est le régime de la peur; ils ont tous peur, peur de leur électeurs. Quand on pense que MM. Ald. Ouimet et Cl. Wallace sont du même avis pour faire la cession le plus tard possible, il faut bien en conclure que quelque chose est pourri dans le royaume du Danemark et qu'on n'ose pas se lancer dans la barque pour affronter les rochers de la discussion !

En tous cas nous pensons que ces messieurs vont, avant peu, avoir l'occasion de sortir de leur mutisme et de leur inaction; voilà Jacques-Cartier qui se prépare et nous la leur promettons bonne, là et ailleurs.

Nous sommes heureux de pouvoir conseiller au public en général de faire une visite au magasin de thé des Trois-Rivières, et vous serez comme nous étonnés de voir la grande variété de vaisselles, verreries, argenteries, lampes, coutellerie, ferblanteries, articles de fantaisie pour cadeaux, etc., etc., et surtout les bas prix auxquels ces marchandises-là sont offertes.

A MM. LES INSPECTEURS DES BUREAUX DE POSTES

Nous reproduisons pour l'information du public en général les deux lettres suivantes que nous avons choisies parmi quelques unes qui nous sont parvenues. Nous profitons aussi de cette occasion pour remercier les maîtres de postes en général qui nous sont bien polis, mais à chacun son dû.

A l'éditeur de L'INDÉPENDANCE CANADIENNE.

Trois-Rivières, Québec.

St-Michel des Saints, 22 Oct. 1895.

Monsieur,

Le dernier numéro de votre publication, adressé à mon nom n'a pas été retiré de mon bureau par moi, pour les raisons suivantes: parce qu'un conservateur qui se respecte ne lit point vos saletés. Respectez nos chefs et l'on vous respectera !!! Après vous ce n'est point déloge !!! Après vos chefs c'est la ruine !!!

Votre obéissant serviteur,
(Signé) J. R. ARCHAMBAULT,
Maître de Poste.

STANDON, DORCHESTER.

Monsieur,

Vos paquets de journaux adressés à mon bureau, tout les jours refuse ces journaux, moi je vous avertis que je ne paierai pas ces postages, à l'avenir n'en renvoyez plus car ils iront bien plus loin que vous le pensez !! c'est-à-dire au bureau des lettres morte, là, il vous empêchera de renvoyer ces journaux.

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. GAGNON,
Maître de Poste.

P. S. - N'est-ce pas que ce sont des employés fidèles, consciencieux et d'une fraîche politesse ?

L'ADMINISTRATION.

Terrible Catastrophe !

LE TRAIN DES PILLES DERAILLE

Nombre de blessés. Tous sains et saufs

Hier soir, la nouvelle se répandit en ville, que le convoi qui ramenait un grand nombre d'excursionnistes, qui venaient de visiter la célèbre manufacture de pulpe, établie à la Grande Mer et située à quelques milles de la station des Piles, avait déraillé. Le nombre des blessés nous est actuellement inconnu mais d'après la dépêche le nombre serait malheureusement trop considérable. On ne s'est pas aperçu tout d'abord de la cause réelle de l'accident, la ligne, visitée immédiatement après la catastrophe, n'a révélé aucun état défectueux dans la disposition des rails. Cependant, l'un des passagers étourdi par la secousse, et ayant presque perdu l'usage de sa raison par le choc nerveux qu'avait produit chez lui l'accident, errait au hasard, lorsqu'il heurta sur son chemin une bouteille de Morhukola, qui sans doute avait été la cause de l'accident ! Le Morhukola est un remède souverain contre la faiblesse des nerfs, la débilitation, l'anémie les pâles couleurs, le surmenage, la dyspepsie, etc., etc. Après s'en être servi lui-même, il fit part de sa découverte aux autres passagers blessés qui en prirent tous. La machine ayant été remise, chacun regagna son siège, heureux d'avoir rencontré un remède aussi merveilleux qu'efficace. Le Morhukola se vend à la pharmacie Canadienne, tenue par J. A. Pelletier, No. 148 rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Jos. Lambert,

TAILLEUR-FASHIONABLE

189 RUE NOTRE-DAME

Porte voisine de MM. Beaudry, Drolet & Cie.

TROIS-RIVIERES

M. LAMBERT à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il tient toujours sa boutique de tailleur à l'endroit ci-haut mentionné, et qu'il se chargera comme par le passé de la confection des habillements de toutes sortes que l'on voudra bien lui confier. Son système de coupe est des plus perfectionnés, et sa satisfaction sera donnée à tous les clients. Nouvelles cartes de modes reçues tous les mois. Ses prix sont des plus réduits. Une visite est sollicitée.

JOS. LAMBERT, Tailleur.

Cartes d'Affaires.

L. T. POLETTE,

Avocat

BUREAU 3 RUE ALEXANDRE, TROIS-RIVIERES

R. S. COOKE,

Avocat

122 rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

J. A. TESSIER,

Avocat

Rue Des Champs, - TROIS-RIVIERES

F. S. TOURIGNY,

Avocat

Rue Bonaventure, - TROIS-RIVIERES

WILLIAM CHAGNON, H. C. S.

TROIS-RIVIERES

SALON DENTAIRE

DES -

TROIS-RIVIERES

W. O. PICHETTE, L. D. D.

No. 12, Rue Des Forges.

Extraction de dents sans douleur, dents posées avec ou sans palais, dentition faite d'après les procédés les plus nouveaux. Plombages en or.

Le tout aux prix les plus réduits.

Une visite est respectueusement sollicitée.

W. O. PICHETTE

L. D. S.

Dr L. P. NORMAND,

Rue Bonaventure.

Heures de Consultation.

8 à 9 hrs A. M.

1 à 3 " P. M.

7 à 8 " P. M.

Tel. 18. Boîte B. P. 302.

J. J. Panneton

CHIRURGIEN-DENTISTE

28 RUE DES FORGES 28

En face du Marché,

TROIS-RIVIERES.

Extraction des dents sans douleur au moyen de l'électricité et de la célèbre préparation Brésilienne "Dorsenia."

PLOMBAGE :

Or, Argent, Ciment, Gutta-percha.

Confection de dentiers artificiels d'une perfection garantie.

TEL. 159. B. P. 285

CHARLES DION & CIE

Marchands-Tailleurs

SPECIALITÉ (Habits de Cérémonie, Manteaux pour Dame

29 rue du Platon, TROIS-RIVIERES

Maison...

Gariépy & Panneton

Faisant spécialité d'Etoffes à Robes et de Nouveauté, donne aux Acheteurs une satisfaction complète.

Les Amateurs du nouveau auront toujours le meilleur choix de Tweed Ecosais, Cheviots, Meltons, Etc., Etc.,

Aussi une grande variété de Collets, Cravates, Gants, Corps et Caleçons

A DES PRIX MODÉRÉS

142-Notre-Dame-142

TROIS-RIVIERES.

J. A. DUPONT & CIE

Marchand de

BIERE ET PORTER :

Dominion Brewery Co., Toronto, and Wm. Dow & Cie., Montréal.

AGENT: J. Ginger Ale, Soda, Cidre Champagne, Etc., pour le Compte de J. CHRISTIE & CIE

CIGARES DE PREMIER CHOIX AUX PRIX DES MANUFACTURES.

175 - Rue Notre-Dame-175

TROIS-RIVIERES

B. P. 515. Bell Tel. 121.

Reparations de tous genres. Exécutées à bref délai.

Grammes Jules avec goût.

de

ARTHUR BERGERON

30 RUE DES FORGES, 3-RIVIERES,

A toujours en mains un assortiment complet de Montres et Lunettes.

Objets de Fantaisie, Canons, Etc., Etc.

MONTRES ET HORLOGES

Et est en position de donner satisfaction aux plus exigeants.

Lunettes ! Lunettes ! Lunettes !

Ayant suivi un cours, il est en position de répondre à toute demandes concernant l'art optique.

J. F. GAGNON, Ptre.

Wm. C. MERRICK,

Clerk. Min. Ch. of England.

L. H. FERLAND,

Maire du Village de Berthier.

Wm. MORRISON,

Ls. MOLL, M. D.

ALX. KITTSON,

F. R. TRACHEMONTAGNE.

Au Maire de la Ville de Sorel.

Monsieur,

Comme faisant partie de ceux que vous avez désignés pour faire la distribution aux pauvres de notre village du grand nombre de pains et de lard que vous avez déposés entre nos mains, je vous prie de bien vouloir agréer les remerciements les plus sincères de la part des nombreux amis que vous avez au village, et de les faire accepter aux cœurs généreux de ceux de votre ville, qui ont contribué dans cette grande œuvre de charité pour

sonnes convenables pour recueillir dans la ville le paroisse de Sorel les secours nécessaires pour venir en aide aux victimes de l'inondation.

"Il est encore proposé qu'une liste de souscription soit maintenant ouverte."

J. J. J. Loranger.....	\$150
J. F. Sincennes.....	150
D. M. Armstrong.....	100
C. L. Armstrong.....	50
L. U. Turcotte.....	100
D. et J. McCarthy & Co.....	250
James Morgan.....	50
Wm. Lunan.....	50
A. N. Gouin.....	50
P. R. Chevalier.....	50
Wm. Buttery.....	150
G. I. Barthe.....	50
Eugène Bruneau.....	50

et nombre d'autres formant en tout \$1500, par somme de \$10 et moindres, le tout séance tenante.

La Corporation de Sorel a en outre voté \$100 mercredi soir.

Honneur soit rendu à nos concitoyens et merci, grand merci au nom de nos pauvres habitants si rudement éprouvés, à l'hon. juge qui a pris l'initiative dans cette œuvre si pleine d'humanité et à la fois de patriotisme !

Maintenant, il nous reste à faire un appel peu éloquent, mais bien sincère à tous nos compatriotes de ce district. Nous les supplions au nom du malheur, de la

charité et au nom de la nationalité de venir en aide aux pauvres habitants de cette paroisse. Il y a trois ans à peine, nous faisons appel au patriotisme de nos abonnés en faveur des acadiens qui avaient besoin de secours, et des souscriptions comparativement considérables furent recueillies dans nos bureaux pour ces pauvres gens. Aujourd'hui, ceux qui sont éprouvés par le malheur, le sont plus rudement encore et nous touchent de plus près. Nous espérons donc qu'un chacun fera un sacrifice pour venir en aide à nos co-paroissiens. Qui donne aux malheureux prête à Dieu ! Si nous ne voulons pas que la plus grande partie de notre paroisse se dépeuple, que nos pauvres habitants vendent leurs terres et émigrent aux États-Unis, venons-leur en aide. Aidons-les à rebâtir leurs maisons et à ensemençer leurs terres !

Audela de \$1600 sont souscrites par le chef-lieu de ce District. Seize cents autres piastres peuvent être souscrites par les autres paroisses de ce District qui n'ont pas été éprouvées comme la nôtre ! Nous recevons avec reconnaissance les souscriptions qu'on voudra bien nous adresser des paroisses environnantes; nous en accuserons réception dans ce journal et nous nous ferons un devoir comme un plaisir de les remettre aux MM. du comité de secours organisé en cette ville.

Il n'y a pas de doute que lorsque l'étendue de cette calamité sera entièrement connue, le gouvernement viendra aussi en aide à notre paroisse. De cette manière nous pourrions réparer en grande partie sinon entièrement les pertes que viennent de subir les habitants de cette paroisse.

Nous terminons ici ces remarques.

Sans doute que dans ce rapport il doit y avoir des omissions. Il y a des personnes dont les noms auraient dû être mentionnés comme ayant rendu d'importants services dans l'occasion, mais écrivant à la hâte et obligé de glaner nos renseignements un peu partout, il nous est impossible de remplir notre devoir envers tous comme nous aurions désiré le faire.

D'ailleurs, le peu que nous pourrions dire ne rendrait que bien faiblement les éloges que tous ont mérité à cause de leur dévouement.

Si d'autres détails importants viennent à notre connaissance, nous publierons un extra demain ou lundi.

BERTHIER, 12 avril 1895.

M. le Rédacteur G. I. BARTHE,

Vous voudrez bien nous permettre de nous servir des colonnes de votre journal pour témoigner aux citoyens de la ville de Sorel, en particulier quelques mots de remerciement, l'expression de nos vifs sentiments de gratitude, pour leurs nobles procédés à l'égard des nécessiteux de notre village.

Par la manifestation spontanée des vives sympathies, dont nous avons eu des preuves non équivoques, nous avons dans Sorel plus que des amis, nous y avons des frères. Les cœurs qui paraissent touchés des maux d'autrui, ajoutent à la main qui les soulagent. Aussi ce mouvement sympathique et généreux, ce doux élan du cœur, pour venir en aide à des amis dans une position pénible, établit entre la population des deux rives, un lien de fraternité, dont les nœuds ne chercheront qu'à se resserrer par la suite des temps. Sorel au secours de

La fête de Chateauguay

La cérémonie du dévoilement de la colonne de Chateauguay a été beaucoup plus imposante que l'on ne s'y attendait. La foule était composée de près de trois mille personnes. Le programme a été exécuté à la lettre, sans la moindre anicroche.

Il y avait deux cents et quelques représentants des héros de Chateauguay, tous placés sur une plateforme spéciale. Nous avions des tentes militaires pour loger tout le monde en cas de pluie; elles formaient un camp de superbe apparence. Comme la journée était froide, nous avions de nombreux bivouacs allumés sur le terrain où les Voltigeurs et les Fencibles (régiment canadien) soutinrent les charges des fantassins du colonel Izard et des cavaliers du colonel McCarthy. C'est l'endroit même où Salaberry rassembla ses hommes, le soir de la bataille et fit faire des brasiers pour les réchauffer tandis que Hampton, ne sachant que devenir, restait dans l'obscurité. Chacun fois que les Américains allaient un tas de broussailles pour se dégourdir les doigts, une grêle de balles tombait sur ces pauvres diables, qui se déterminèrent à passer la nuit au vent, au froid, à la pluie—c'est même lorsque la pluie survint que Hampton décampa, ou plutôt prit la fuite.

À la lueur du bivouac, Salaberry écrivait le soir-là une lettre que j'ai vue, comme nombre d'autres pièces absolument nouvelles pour les historiens. Il terminait par une expression de bonne humeur: "Je suis le premier général qui remporte une victoire, monté sur un cheval de bois."

La souche sur laquelle il grimpa plusieurs fois au cours de la bataille pour examiner l'ensemble des opérations, est indiquée sur le plan qu'il a tracé de sa main. Il l'appelle son point d'observation. J'en avais fait apporter une semblable et il fallait voir les gens y monter pour lancer des ordres dans toutes les directions.

Les garçons d'un village voisin s'étaient déguisés en sauvages et gambadaient sur la place, où le capitaine Lamothe, ses Iroquois et ses Abénakis, ont donné une si belle peur aux nègres de Hampton. Un général avait lancé contre Lamothe le régime de nois qui se trouva en face de nos peaux-rouges, affreusement barbouillés et poussant des cris de bêtes fauves. Les enfants de l'Afrique s'imaginèrent que les dieux infernaux avaient déchaîné contre eux les phalanges maudites dont parle le poète Milton, et ils prirent la poudre d'escampette... pour sauver leurs âmes!

Un autre bon tour de Salaberry, ce fut d'envoyer dans le bois une douzaine de clairons qui se dispersèrent et fit retentir les environs de l'éclat de leurs appels. Hampton jugea que les Canadiens étaient trop nombreux pour ses forces et n'osa point attaquer le bois.

Lorsque mademoiselle de Salaberry enleva l'immense toile qui recouvrait le monument, il y eut une acclamation prolongée et des battements de mains, puis, aussitôt éclata une fanfare de dix-sept trompettes militaires, en souvenir de ce que je viens d'expliquer.

L'artillerie manœuvrait avec un ensemble parfait. Elle se plaça au bord du ravin où Izard tenta de percer notre ligne et les discours continuèrent, venant de l'endroit où Salaberry tira le premier coup de carabine, sous les yeux des deux camps.

Cet endroit désert, où l'on s'aperçoit que deux maisons à distance, n'avaient pas revu autant de monde depuis quatre-vingt-deux ans. J'ai ramené sur ce terre historique un bataillon de nos braves milices qui, en débouchant de la grande route, se sont rangées en ligne, ont fait halte et, au bruit du tambour, aux accents de la musique guerrière, ont solennellement présenté les armes au champ de bataille. Nous en étions émus au point d'avoir les larmes aux yeux.

Le monument se compose d'énormes blocs de granit qui s'élèvent à quarante pieds, sur l'émervant où Salaberry se tenait durant la journée mémorable du 26 octobre 1813. On le voit de très loin.

Ce lieu est à plusieurs milles du village de Chateauguay entre Saint-Martin et Ormstown. Il n'a fallu combattre pendant cinq ou six ans pour le faire reconnaître comme le site de cette grande action. Les terrains, sur un parcours de deux ou trois lieues, renfermaient des débris d'armes et des ossements lorsque les cultivateurs y mirent la charrue, vers 1825; on en avait conclu que Ormstown, où le plus considérable de ces débris avait été rencontré, devait avoir été témoin de la lutte, mais il n'a connu que la déroute des Américains.

Trois jours après la bataille, le capitaine Lamothe trouvait des envivains d'Ormstown et de Dewittville, des tambours, des fusils, des gibiers, des cadavres mangés par les ours et les loups, en un mot toutes les horreurs de la débâcle. Si l'on eût écouté Salaberry en autorisant la poursuite il n'aurait pas un homme de l'armée de Hampton.

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, 31 octobre 1895.

La Manifestation d'hier

Sur la tombe de Mercier

Malgré une température froide et maussade, en dépit de chemins rendus boueux par douze heures de pluies, une foule considérable a pris part hier après-midi à la manifestation du cimetière de la Côte des Neiges, sur la tombe de feu l'honorable M. Mercier.

Plus de 3,000 personnes ont figuré dans le cortège, et deux mille autres se sont rendues au cimetière par les tramways de la compagnie du Parc et de l'Île de Montréal.

Quand la porte de la crypte a été ouverte, plus de cinq mille personnes se pressaient sur le terrain qui lui fait face.

Des centaines d'ouvriers, qui n'avaient pas les moyens de se rendre à la Côte des Neiges en voiture ou en tramway, ont fait la route à pied à travers la montagne.

La démonstration d'hier, la première du genre à Montréal, démontre bien que Mercier était profondément aimé du peuple, et que son souvenir ne sera de longtemps oublié.

Le départ du cortège a eu lieu à 2 heures et 30 du Monument National, rue St-Laurent.

Une voiture, ornée de tentures noires et portant les tributs floraux marchait en tête de la procession. Immédiatement après la voiture des fleurs, venait M.M. Honoré et Paul Mercier, fils du défunt, J. A. Mercier et son fils, et Édouard Mercier avec son fils. Marchaient ensuite le maire S. N. Parent, de Québec, avec M. le conseiller Vincent, qui sont venus spécialement tous deux pour représenter l'ancienne capitale.

Les clubs marchaient dans l'ordre suivant: Le club Mercier, venant en tête à cause de son nom. Le club National. Le club Letellier. Le club Laurier. Le club Papineau. Le club Chénier.

La députation libérale du Parlement-Montréal. L'association des délégués de li-queurs.

La foule. Parmi celle-ci, on remarquait l'hon. J. E. Robitoux, l'hon. James McShane, l'hon. Arthur Turcotte, M.M. J. Israël Tarte et Cléophas Beausoleil, M. P.; J. P. B. Casgrain, Girard, député de Rouville, Bourboulais, député de Soulanges, etc., etc.

L'extérieur de la crypte a été superbement décoré par les tributs floraux. La façade disparaissait littéralement sous les fleurs.

Quand la porte du caveau a été ouverte, toute la foule s'est émue et spontanément avec respect.

Le Rév. M. Béland, directeur du Cercle Ville-Marie, a béni les tributs floraux, puis la foule a chanté le libéra avec un ensemble remarquable. M. l'abbé Béland a récité les oraisons d'usage, puis la foule a chanté le "De Profundis".

Le spectacle de cette grande foule chantant à l'unisson l'hymne des morts, était très impressionnant et restera longtemps en gravé dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins.

La cérémonie religieuse terminée, les fleurs naturelles ont été déposées à l'intérieur de la crypte sur la tombe de Mercier. Les fleurs artificielles ont été laissées à l'extérieur de la voûte.

La porte de la crypte est restée ouverte assez longtemps pour permettre à toute la foule de passer près du cercueil de l'ancien premier ministre. Tout le monde voulait voir au moins la tombe métallique où repose ce qui reste de lui.

Il était six heures quand la cérémonie a été terminée et que la porte en fer de la crypte a été refermée sur la dépouille mortelle de l'honorable Mercier.

NOTES LOCALES

Nous remarquons qu'aux dernières élections des étudiants en pharmacie, de l'Université Laval de Montréal, M. Armand Genest a été élu président actif de cette association. Nos félicitations.

On nous apprend que la nouvelle ligne de téléphone du comté de St-Maurice, qui est en opération dans plusieurs paroisses, doit prochainement étendre son circuit de manière à relier notre ville avec toutes les paroisses du comté.

Quelques uns de nos étudiants qui suivent les cours de Laval à Montréal ont profité du 1er Novembre pour venir passer quelques jours dans leurs familles respectives.

À l'occasion de la fête patronale de notre société l'Union Musicale des Trois-Rivières, les membres du chœur de cette société, avec le bienveillant concours des dames de cette ville, exécutera la messe du second ton, harmonisée.

Personnel. — M. Eugén Godin, de la société légale Angers, de Lormier & Godin, de Montréal, est de passage en cette ville.

M. Philippe Paquin, employé comme commis chez N. Gélinas & Cie, marchands-tailleurs de cette ville était allé à dix heures, mardi matin, chercher un voyage de paillie à Ste Marguerite, chez M. Z. Garceau. Il s'en revenait avec sa charge lorsqu'il s'aperçut que celle-ci se dérangeait, les liens qui la retenaient s'étant quelque peu relâchés. Jetant les guides sur le dos de son cheval, il se mit en frais de rétablir l'équilibre de sa charge et il y réussit. voulant alors ressaisir les guides et descendre l'escalier de devant de sa voiture, il perdit l'équilibre à son tour et tomba à la renverse. La roue de la voiture lui passa sur la jambe droite et la lui fractura au-dessus du genou. On le transporta aussitôt chez un M. Laperrière. Le jeune homme n'avait pas perdu connaissance et disait ne rien souffrir.

M. Narcisse Gélinas, qui avait accompagné son commis dans une autre voiture, se rendit en toute hâte aux Trois-Rivières et expédia sur les lieux le Dr Métot et la voiture de M. B. Bouchard, carrossier, qui ramena le blessé à la ville. Le Dr Métot a réussi à réduire la fracture, aidé du Dr Lambert.

Les sermons de circonstance ont été donnés hier à la Cathédrale par M. l'abbé N. Caron chapelain des Dames de la Providence et à l'église paroissiale par le Rév. Père Fortin de l'Ordre des Franciscains.

Personnel. — M. Jules T. Désilets, du bureau principal de la Banque Hochelaga à Montréal est venu passer le jour de la Toussaint dans sa famille.

Les élections du cercle Ville-Marie de Montréal, auront lieu vendredi prochain. Nous saluons avec plaisir pour la présidence de ce cercle, la candidature de M. Adolphe Deshaies, E. E. D., à Montréal, et souhaitons à notre jeune ami, tout le succès possible.

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

Une réflexion du Globe, de Boston, Mass.: "L'excès du Canada aux Etats-Unis est plus considérable que jamais, cet automne. Si ce courant d'immigration continue, la question d'annexion finira par perdre tout intérêt; car il n'y aura plus rien à annexer."

GRANDE DÉCOUVERTE
Médicale Française.

Il nous est agréable d'annoncer à nos lecteurs les nombreux succès qu'obtient journellement à Montréal l'huile Poly-nice.

Les Certificats que nous lisons dans les journaux de cette ville nous font un devoir de reproduire ces attestations émanant de docteurs, de notabilités et de personnes très en vue et honorablement connues à Montréal et que voici:

Certificat du colonel Hughes, chef de la police de Montréal.

Je puis recommander l'huile Poly-nice aux personnes atteintes de rhumatisme. J'ai pu me rendre compte "personnellement" de l'efficacité de cette huile que je ne saurais trop louer.

Signé: G. HUGHES, Colonel.

2. Certificat de M. James Strahan, boulanger, rue des Allemands 142, à Montréal.

Je souffrais le diable du rhumatisme inflammatoire, je me suis fait faire trois applications de l'huile Poly-nice et j'ai été guéri. Je recommande ce remède nouveau à toute personne malade.

Signé: JAMES STRAHAN, Boulanger.

3. Certificat de M. Melançon, notaire, 278 rue St-Denis à Montréal.

Je soussigné déclare et certifie que ma mère a eue recours à l'huile Poly-nice par suite de maladie rhumatismale qui la retenait au lit depuis plus de quinze jours, après trois applications de cette huile faite en l'espace de trois jours ma mère a été guérie. Je puis chaleureusement recommander à toute personne malade, l'huile Poly-nice comme ayant des effets incontestables.

Signé: J. MELANÇON, Notaire.

4. Certificat de la Compagnie canadienne d'Aluminium, rue St-Urbain, 194, à Montréal.

Depuis bientôt deux ans ma femme souffre de maux de tête violents tous les mois au point de garder la chambre trois ou quatre jours lorsque sa terrible maladie la prenait, je l'ai fait soigner par l'huile Poly-nice, et je puis déclarer sincèrement que c'est grâce à ce remède si elle est aujourd'hui guérie.

Signé: FERRIER, Marchand de volailles.

5. Certificat de M. O. Perron, marchand de volailles au marché Bonsecours, à Montréal.

Je ne saurais trop apprécier les bienfaits de l'huile Poly-nice qui m'a permis grâce à ses effets merveilleux de continuer mon commerce interrompu par des rhumatismes qui me retenaient à ma chambre. Toute personne atteinte de rhumatisme ne doit pas hésiter à se faire soigner par l'huile Poly-nice.

Signé: O. PERRON, Marchand de volailles.

6. Certificat de Mme Legris née Fauteux, costumes et manteaux pour dames, 240 rue St-Laurent, Montréal.

Dieu soit loué et qu'il veuille bien combler de tous ses bienfaits l'auteur de la découverte de l'huile de Polynice. Depuis de nombreuses années je souffrais de rhumatismes invétérés, j'avais tout fait et tenté pour au moins me soulager, rien n'y faisait. J'ai essayé l'huile Poly-nice, bien m'en a pris et je ne sais pas comment m'exprimer pour la recommander comme je voudrais le faire. J'avais de recourir à l'huile Poly-nice, j'étais obligée de garder la chambre et dans l'impossibilité de venir à mon magasin, je ne souffrais plus, je suis guérie et je puis vaquer assiduellement à mon commerce.

Malades, ayez confiance en l'huile Poly-nice comme je l'ai, vous vous ferez soigner et une guérison certaine s'en suivra.

Signé: Dame LÉGRIS, née FAUTEUX. Costumes et manteaux.

7. Certificat de M. Archambault, notaire, 1740 rue Notre-Dame, à Montréal.

J'étais atteint de rhumatisme dans

les reins, je me suis fait appliquer de l'huile Poly-nice, un bien-être s'est fait sentir en moi et j'ai pu continuer à venir chaque jour et régulièrement à mon bureau. Cette huile Poly-nice est recommandable et devrait être employée sans hésitation, par les personnes atteintes de rhumatismes.

Signé: ARCHAMBAULT, Notaire.

8. Certificat de M. Frappier, caissier de la maison Bérard et Major, carrossiers, rue Ste-Catherine, 1947, à Montréal.

À deux reprises différentes, j'ai fait usage de l'huile Poly-nice, la première fois pour des rhumatismes, m'obligeant à garder la chambre; j'en ai été guéri. La deuxième fois, j'étais atteint de dyspepsie; trois applications de l'huile Poly-nice en l'espace de douze jours m'ont complètement débarrassé et guéri de ma dyspepsie. Je suis en bonne santé et toute personne malade peut être de même en se faisant soigner par l'huile Poly-nice, de laquelle je ne saurais trop louer.

(Signé): A. FRAPPIER, Caissier de la maison Bérard et Major, carrossiers.

9. Certificat de M. Edmond, marchand de cafés, rue St-Laurent, à Montréal.

Pour rendre honneur à la vérité comme aussi dans l'intérêt de l'humanité souffrante, j'affirme et je déclare que ma nièce, âgée de dix-huit ans, demeurant avec moi, atteinte d'une fièvre intense et de violents maux de tête, a été guérie par l'huile Poly-nice et elle a pu le même jour que l'application de cette huile lui a été faite, quitter la chambre qu'elle gardait depuis longtemps. Je ne saurais trop recommander ce remède merveilleux aux personnes malades.

(Signé): EDMOND.

10. Certificat de M. Bastien, huissier de l'hôtel de ville, Montréal.

Après deux applications d'huile Poly-nice, j'ai été complètement guéri de mon rhumatisme, que j'avais depuis plusieurs années dans l'épaule droite. J'engage les personnes atteintes de rhumatisme à faire usage de cette huile Poly-nice et elles me sauront gré de leur avoir recommandé ce remède.

(Signé): A. BASTIEN, Hôtel-de-Ville.

Après la lecture des certificats ci-dessus, nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir indiqué cette nouvelle découverte médicale française et tout malade, après en avoir suivi le traitement, reconnaîtra l'efficacité merveilleuse et incontestable de "l'huile Poly-nice".

Les personnes malades, atteintes soit de rhumatisme ou d'autres maladies graves les mettant dans l'impossibilité de se transporter à Montréal, peuvent se faire soigner à domicile. Il est adressé franco à toutes personnes qui en font la demande, une petite brochure explicative pour chaque cas de maladie, la demande au receveur, d'en faire la demande au Conseil Médical, dirigé par M. Alexandre, spécialiste de Paris, 1694, rue Notre-Dame, Montréal.

AVIS AUX ANNONCEURS
S'adresser pour Montréal à Leblanc & Cie.

Notre premier numéro a été tiré à dix mille.
Nous affirmons sur l'honneur que notre tirage d'aujourd'hui est de sept mille cinq cents.
Nos listes sont à peu de choses près revues, en sorte que notre entreprise est un succès, la circulation de l'INDÉPENDANCE CANADIENNE ne pouvant que s'augmenter.

DR N. LAMBERT
MEDECIN-CHIRURGIEN
No 122 rue Notre-Dame

TRIOIS-RIVIERES
Résidence de M. R. S. Cooke

CONSULTATIONS: 8 A 10 hrs. p. m. 1 A 3 hrs. p. m. 7 A 9 hrs. p. m. 1 A

Téléphone 53

Les Marchands de Campagne peuvent envoyer leurs commandes par la Malle

IMPRIMERIE DUPONT

TROIS-RIVIERES

Tel. 160

QUE.

B. P. 521

Tous les ordres d'impressions reçus à cet atelier sont exécutés à bref délai.

On fait une spécialité des ouvrages suivants:

SOUSSION

SUR

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

DEMANDE

Entêtes de Comptes, Entêtes de Lettres, Factums, Circulaires, Catalogues, Cartes d'Affaires, Menus, Programmes, Lettres de Faire Part, Affiches, Pamphlets, Livres, Lettres Funéraires imprimées quelques minutes d'avis

Le tout exécuté avec Goût et à des Prix très Modérés.

BUREAU ET ATELIER:

COIN DES Rues Royale et St-Georges.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

M. le Rédacteur,

Les affaires ont marché rondement, comme on dit, durant le terme à Trois-Rivières. Le rôle de la cour de Circuit a été assez chargé, mais ceux de la cour Supérieure laissent à désirer.

Pour aller au plus court, je vous ferai quelques observations générales sur ce que j'ai observé durant ce temps.

Les avocats font tous bonne figure devant le tribunal qui sait de plus en plus leur imposer le respect. Le juge de son côté se montre d'un affabilité plus qu'ordinaire. Les jugements sont bien, et longuement motivés.

Parmi ceux qui ont été rendus, le juge a fait observer aux avocats que les témoins qui se montraient rébellés et se servaient d'un langage inconvenant et insolent, dans les enquêtes hors la présence du juge, ne devaient pas être tolérés, mais amenés devant la Cour pour être remis sur le bon ton, afin de protéger la dignité du tribunal et de l'avocat.

J'ai remarqué ici comme ailleurs, que les juges se rendent un peu esclaves des précédents et s'exposent souvent par là à commettre des injustices, car la maxime *summum jus, summa injuria*, les plaideurs n'y gagnent pas toujours à s'éclairer aux flambeaux les plus élevés, car pour la lumière comme pour la loi, elles passent par-dessus les barrières qui ne servent qu'à arrêter les petits, tandis que les gros passent par-dessus.

Pour ma part, je préférerais avoir l'opinion personnelle éclairée, d'un juge, sans préjugé, que d'avoir celle des juges des tribunaux supérieurs, appliquée en première instance par analogie.

C'est là le danger; de l'analogie, sur cent causes il n'y en a pas deux semblables. Et encore faut-il tenir compte des lieux, des usages, des coutumes et des personnes; toutes ces circonstances peuvent avoir un grand effet sur la décision de la cause.

Ainsi, dans une cause, où l'honorable juge a cité plusieurs décisions à l'appui de son jugement il a été jugé qu'on pouvait dire à un homme: vous m'avez volé en me faisant payer ces frais injustement comme si vous aviez pris cet argent là dans ma poche, et autres paroles au même effet, lorsque les paroles dites avaient été prouvées être vraies dans le sens appliqué en cette occasion.

Eh bien! n'a-t-il pas été jugé plusieurs fois, qu'on ne pouvait dire à un homme qu'il était voleur ou malhonnête, ou le donner à entendre par des équivalents, fut-ce même vrai, sans encourir de responsabilité; lors qu'il s'agit de la vie privée ou personne n'a le droit d'entrer impunément?

Je crois que dans un cas semblable, si le juge n'avait pas compté sur les précédents mais sur sa propre opinion, il aurait jugé probablement que les paroles en criminelles en pareils cas, faisaient encourir une responsabilité, mais que vu les circonstances, les dommages étaient mitigés.

Une autre cause qui ne manque pas d'intérêt, c'est celle de Geoffrey vs Geoffrey. Il s'agit

de faire déclarer le défendeur en mépris de Cour pour ne s'être pas conformé au jugement qui ordonnait et au défendeur de loger chez lui, nourrir, vêtir et entretenir le demandeur, son père. Vu qu'il n'y a aucune somme à payer par ce jugement et qu'il est ordonné au défendeur un acte déterminé, c'est la seule manière de faire exécuter le jugement que de faire déclarer le défendeur en mépris de Cour faute de ne s'être conformé aux injonctions du tribunal. Le défendeur s'en sauvera difficilement. C'est bien l'application de l'article du Code Civil qui décrète la contrainte par corps, pour mépris de tout ordre ou injonction d'un tribunal, où pour résistance à tel ordre ou injonction et pour tout acte tendant à éluder l'ordre ou l'injonction d'un tribunal.

La défense a voulu assimiler le cas à celui d'un défendeur qui ne paye pas un jugement sur billet ou autre contrat, mais là, la loi, pourvu qu'à défaut de jugement, les biens seront exécutés. Ce n'est pas l'acte phisique exigé pour la contrainte par corps, comme pour défaut de délaisser un immeuble vendu par le Shérif ou autre cas semblables.

D'ailleurs, il s'agit ici du respect du à la loi qui décrète et qui ordonne, et l'on sait que l'honorable juge est de taille à se faire obéir.

Trois-Rivières, 30 Oct. 1895.

UN AVOCAT.

Somerset 29 octobre 1895

Les funérailles de la regrettée Madame Matte ont eu lieu à l'église de cette paroisse samedi dernier. Presque tous les citoyens de la paroisse et du village, et un grand nombre d'étrangers se sont fait un devoir d'y assister comme dernière marque de respect et de déférence pour la défunte et témoignage de sympathie pour notre digne curé. Le deuil était conduit par le Rev. Damase Matte, curé de Somerset et fils de la défunte et par Mr. le Dr. Jos. Matte de North Adams Mass. Le Rev. Mr. L. Gagné, curé de St. Ferdinand fit la levée du corps, et le service fut chanté par le Rev. Mr. A. Desautels curé de St. Stanislas assisté par les Revs. Mess. J. B. Thiboutot curé de St. Pierre les Beccquets et A. Gagnon curé de N. D. de Lourdes.

—Les cultivateurs se plaignent beaucoup du manque de pluie cette automne, par suite de la sécheresse, les champs sont très difficiles pour ne pas dire impossibles à labourer.

—Nos concitoyens Mess. Achille Mercure et Jos. St. Hilaire partent bientôt pour les Etats Unis accompagnés de leur familles.

—Mr. Ulric Dufresne de Trois-Rivières était ici dimanche dernier l'hôte de M. A. E. Brunelle.

—Le Rev. Mr. Fiset vicaire de cette paroisse est dans sa famille depuis vendredi dernier, appelé par la maladie de l'un de ses frères.

—Une nouvelle qui réjouirait fort les cultivateurs s'ils ne la savaient déjà, c'est que les prix du beurre et du fromage ont subi une hausse considérable depuis un couple de semaines. Mr. P. O. Drouin de ce village, qui a la charge de vendre le beurre et le fromage de plusieurs fabriques de nos cantons a obtenu sur le marché de Montréal la semaine dernière, neuf cents et un huitième pour le fromage et vingt et une cent et demi pour le beurre, fabrication du mois dernier.

—Lu sur une enseigne dans une petite ville pas très éloignée du chef-lieu de ce district: X... fa

bricœur de bouilloires. Voilà à notre avis un cœur bien mal placé!

SERAPHIN BERTRAND

Monsieur G. I. BARTHE.

Trois-Rivières

Cher Monsieur

—Veuillez trouver ci-inclus la somme de deux piastres en paiement de deux abonnements à L'INDEPENDANCE CANADIENNE dont une à Mr. F. T. Savoie et l'autre à Mr. J. A. Savoie tous deux de Somerset. C'est toujours un commencement. Veuillez s'il vous plaît leur envoyer les reçus.

Votre Serviteur
SERAPHIN BERTRAND.

Les sièges vacants au Parlement fédéral sont les suivants: Jacques-Cartier, Huron-West, Cardwell, Missisquoi, Qui va s'essayer le premier?

COMTÉ DE BERTHIER

Mardi dernier a eu lieu une session spéciale du Conseil de Comté, à laquelle assistaient tous les maires, moins le maire de St. Michel des Saints.

Ils ont accordé, une requête de plusieurs citoyens de l'île Dupas, demandant à ce que la partie de la nouvelle paroisse de St. Ignace de Loyola, fut érigée en paroisse civile et portant le nom de la municipalité de l'île Dupas, pendant que l'autre municipalité de l'île Dupas, conservera l'ancien nom, savoir: La Municipalité de la Visitation de l'île Dupas.

A Nos Patrons.

Nous avons attendu la réception de tous les avis de refus du numéro prospectus de L'INDEPENDANCE CANADIENNE avant d'en commencer la publication régulière.

Nous le faisons ce jour avec la satisfaction de compter sur nos listes 7500 souscripteurs à notre feuille.

Un grand nombre d'abonnés sont venus d'eux-mêmes grossir le chiffre de la circulation de notre journal; nous leur en savons gré, et encourageés par ce premier succès, nous espérons que de nombreux nouveaux souscripteurs payants se joindront aux premiers.

L'abonnement de un dollar devra être adressé au nom de BARTHE et Cie, à Trois-Rivières.

Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. G. I. BARTHE.

On pourra aussi, pour les contrats d'annonces, d'abonnements, etc., s'adresser à nos bureaux, 42 et 44 rue du Fleuve, Trois-Rivières, où une personne toujours présente recevra les visiteurs avec plaisir.

—A Montréal, on pourra s'adresser ainsi, soit pour les contrats d'annonces ou paiements d'abonnements à MM. Leblanc et Cie, 30 rue St. Gabriel.

Tout contrat pour annonces et tout reçu pour abonnement signé par ces Messieurs sera valable.

—Même chose pour Québec, en s'adressant à M. Ulric Barthe, rédacteur de la *Semaine Commerciale*, No. 7 Sault au Matelot.

BARTHE & CIE.

Aux Hommes d'Affaires.

Vous trouverez certainement un avantage rémunérateur en vous servant de notre feuille comme moyen de vous mettre en rapport avec le public.

Au point de vue pratique, vous concevrez, que nous pouvons vous garantir d'atteindre plusieurs milliers de personnes par les 7500 souscripteurs à qui ce numéro de notre journal est adressé, le tirage de ce numéro étant de dix mille.

BARTHE et Cie.

A Meilleur Marché QUE PARTOUT AILLEURS Impressions de Luxe

Toute commande par la maille sera remplie sans délai. Le tout aussi bien imprimé que n'importe où et à meilleur marché que partout ailleurs. On reçoit à ce bureau des ordres qui seront remplis avec ponctualité et dans les meilleurs délais typographiques pour tous les ouvrages de ville, tels que:

Placards, Pancartes, Cartes d'affaires, Ententes de comptes, Ententes de lettres, Blancs de Regus, Blancs de Billets, Enveloppes, Catalogues, Pamphlets, Circulaires, Programmes, Lettres Funéraires, Factums, Etc., Etc.

Avec les types les plus récents et du meilleur goût, de façon à satisfaire à toutes les exigences.

Au Bureau de ce Journal
42 ET 44 RUE DU FLEUVE
TROIS-RIVIERES

—LA—

Semaine Commerciale

Organe hebdomadaire des intérêts commerciaux, de la région de Québec.

ABONNEMENT: \$2.00 PAR ANNEE

Renseignements complets pour les hommes d'affaires, tribunaux civils de Québec et Trois-Rivières; relevés hebdomadaires des bureaux d'enregistrement de Trois-Rivières et Sherbrooke jusqu'à la construction dans tout le district; informations précises sur les faillites du Dominion et sur les changements commerciaux dans la Province de Québec; ventes de propriétés ou de fonds de commerce en perspectives; chronique de la navigation; marchés de gros et détails, etc.

Chronique spéciale de Trois-Rivières toutes les semaines.

BARTHE & THOMPSON
EDITEURS-PROPRIETAIRES

Drame De La Vie Réelle

ROMAN CANADIEN

PAR

G. I. BARTHE

Cet ouvrage sera publié en volume, environ 800 à 1,000 8vo.

Le tirage devant être limité, ceux qui voudront avoir le volume auront la bonté de nous adresser leurs noms. Prix: 50 centimes.

S'adresser à MM. Leblanc & Cie, 30 rue St-Gabriel, Montréal; à Québec, à M. Ulric Barthe, 7 Rue Sault-au-Matelot et à Trois-Rivières, aux bureaux de L'INDEPENDANCE CANADIENNE, 42 et 44 Rue du Fleuve.

Nos compatriotes d'origine anglaise ont besoin d'un semblable papier-nouvelles de la région de Trois-Rivières. Et nos compatriotes français verront la réalisation de notre projet avec plaisir. C'est notre conviction.

S'adresser à G. I. BARTHE et Cie, 42 Rue du Fleuve, à Trois-Rivières. 17 Sept. 1895.

LE MAGASIN DE CHAUSSURES

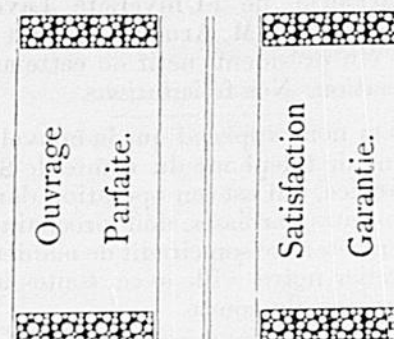
Le plus assorti du District.....

AU BON MARCHÉ

30 RUE DES FORGES

JAS. TEBBUTT, PROPRIETAIRE

Chaussures élégantes pour hommes, femmes et enfants.



G. I. BARTHE

AVOCAT, C. R.

BUREAU ET RESIDENCE

42 RUE DU FLEUVE
TROIS-RIVIERES

M. Barthe suivra toutes les Cours à Trois-Rivières, ainsi que les Cours de Révision et d'appel. Par son expérience au Criminel, il espère obtenir sa part de patronage public.

Au Public

Nous prions ceux à qui nous adressons ce Numéro de L'INDEPENDANCE CANADIENNE et qui ne voudront pas s'abonner au minimum prix de \$1.00 par année, de le renvoyer avec leur adresse écrite comme suit: REFUSÉ PAR (LE NOM) (LA RESIDENCE).

Nous espérons qu'on aura l'obligeance de se rendre à notre demande, afin de nous permettre de savoir, au juste, quel sera notre tirage, et mettre nos listes d'abonnés imprimés au net.

ON DEMANDE

Dans chaque localité des agents tant pour l'abonnement que pour les annonces et ouvrages d'imprimerie. S'adresser par lettre ou personnellement au bureau d'affaires de L'Independance Canadienne, No 44, rue du Fleuve, Trois-Rivières.

Contribuables de l'antique cité de Trois-Rivières, si vous voulez être au courant de vos affaires municipales, abonnez-vous à L'INDEPENDANCE, car à chaque séance du Conseil-de-Ville, nous aurons un reporter qui vous dira ce que vos édiles font et surtout ne font pas dans vos meilleurs intérêts.

PROVINCE OF QUEBEC, District of Three Rivers. No. 787. CIRCUIT COURT. Godfroid Ouellette, farmer, of the parish of Ste. Sophie de Lévis, Plaintiff.

Césaire Garon, of the parish of Ste. Sophie de Lévis, Defendant. The Defendant is ordered to appear within two months. Three-Rivers, 11th October, 1895. S. L. DELOTTINVILLE, G. C.

PROVINCE OF QUEBEC, District des Trois-Rivières. No. 787. COUR DE CIRCUIT. Godfroid Ouellette, cultivateur, de Paroisse de Ste-Sophie de Lévis, Demandeur.

Césaire Caron, de la Paroisse de Ste-Sophie de Lévis, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 11 Octobre, 1895. S. L. DELOTTINVILLE, G. C.

Courrier des Etats-Unis

Conditions d'abonnement, payable invariablement d'avance.

EDITION QUOTIDIENNE (Courrier du Dimanche compris). Pour les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, port compris. 1 an \$12.00. 6 mois \$6.00. 3 mois \$3.40.

EDITION HEBDOMADAIRE Pour les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, port compris. 1 an \$5.20. 6 mois \$2.60. 3 mois \$1.50.

COURRIER DU DIMANCHE Pour les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, port compris. 1 an \$2.50. 6 mois \$1.50. 3 mois, 75 cts.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Le nouveau catalogue de la librairie du *Courrier des Etats-Unis* sera envoyé à toute personne qui en fera la demande. Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par chèques, traites, mandats, poste, (money-orders), ou Express money-orders à l'ordre de

H. B. Sampers and Co.,
195-197 Fulton St., New-York.

JOS. A. FRIGON

Agent General...

d'Assurances...

Feu, Vie, Accidents.

Marine,

Employer's Liability,

Inspection de Bouilloires,

Bris de Glaces,

S. r. r. Contre les Voleurs.

COTE DU BOULEVARD

TURCOTTE

TEL 114 & 49.

B. de P. 492. TROIS-RIVIERES

Aux hommes d'affaires en général!!

Vous trouverez votre intérêt en annonçant dans L'Independance Canadienne répandue partout.

Vous trouverez votre intérêt en annonçant dans L'Independance Canadienne répandue partout.

Au Public.

Nous publierons sous peu, un journal hebdomadaire en langue anglaise. En voici l'entête.

Before everything be Canadians — *CANADIAN*

The Three-Rivers Patriot

OUR AIM—To Enrich the Proprietor and Hasten the Independence of Canada.



LEBLANC & CO

IMPRIMEURS-

LITHOGRAPHES

No 30 RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

Tous les ouvrages sont faits à bas prix et sous le plus court délai.

SPECIALITES

OUVRAGE COMMERCIAL

No 30 Rue St. Gabriel

MONTREAL

CHEMIN de FER

LIVRES et JOURNEAUX

Nous nous chargeons de faire la traduction des ouvrages qui nous seront confiés du français en anglais et vice versa.

Essayez-nous!



bliques dont le soulagement n'est pas à la portée des secours individuels soient secourus par l'état, et que le désastre qui vient de fondre sur la population de Sorel et de ses environs est de ce genre.

Que les citoyens de la ville de Sorel et des campagnes environnantes se sont largement mis à contribution pour venir en aide aux centaines d'individus qui sont maintenant sans abri, sans pains, sans vêtements, mais que leurs contribution jointe aux secours qui sont attendus de Montréal sont tout au plus suffisante pour pourvoir aux besoins temporaires et pressants des affligés qui ne peuvent compter que sur la munificence du gouvernement pour relever leurs constructions détruites; se procurer les semences qu'ils ont perdues et remettre leurs terres en état d'exploitation.

Qu'un état des pertes éprouvées par les victimes de l'inondation qui habitent la paroisse de Sorel et les îles qui sont dans les limites a été dressé sous la surveillance de vos suppliants et que le montant de ces pertes telles qu'évaluées par eux s'élèvent à \$79816.00. Et cet état est ci-joint.

Que vos suppliants ne veulent point soutenir la cause des malheureux dont ils se sont faits les protecteurs, par des considérations alarmantes, cependant, ils doivent à la vérité de dire, que si de prompts secours ne leur sont point accordés pour mettre leurs terres en culture ce printemps, une population de plus de cent cinquante familles émigrera aux Etats-Unis et demandera au sol étranger le pain que n'aura pu leur fournir le sol natal dévasté par une calamité que leur propre pays n'aura pu secourir.

Que sous ces circonstances toutes émouvantes qu'elles soient, ce n'est cependant pas tant à la sympathie que doit inspirer à votre excellence et à ses ministres, le spectacle d'une population décimée par la mort de plus de 30 personnes dans les flots, qui ont fait un désert d'une campagne florissante, qu'à la raison d'état, que vos suppliants s'adressent pour demander au nom des malheureux dont ils ont épousé la cause, la protection et les secours dont ils les croient dignes.

C'est pourquoi ils prient votre Excellence siégeant en conseil de prendre leur supplique en favorable considération. Et ils ne cesseront de prier.

(Signé) H. Millier, Ptre, T. J. J. Loranger, C. L. Armstrong, J. F. Sincennes, L. U. Turcotte, G. I. Barthe, J. B. Lavallée, H. Drolet, L. P. P. Cardin, G. B. Guevremont, D. M. Armstrong.

Avec cette requête se trouvait un état détaillé des pertes. Continuation de la liste des cadavres trouvés depuis le 21 jusqu'à ce 27 avril 1865.

" PAROISSE DE SOREL DANS L'ILE DE GRACE "

20 Philomène Lavallée âgée 18 ans fille d'Ignace, cultivateur.

21 Edwige Lavallée âgée 42 ans épouse de Pierre Ethier.

22 Marie Cournoyer âgée 87 ans fille de Claude Cournoyer.

23 Adolphe Peloquin âgée 4 ans fils de Paul Peloquin.

24 Octavie Peloquin âgée 2 ans enfant de Paul Peloquin.

25 Claire Bibeau âgée 16 ans enfant de Pierre Bibeau.

26 Elmire Cardin âgée 2 ans enfant de Louis Cardin

PAROISSE DE " L'ILE DU PADS "

27 Rose Pruville âgée de 51 ans épouse de col. Brissette.

28 Louise Desoucy âgée 54 ans épouse Olivier Bérard.

29 Rose Berard âgée 15 ans fille Olivier Bérard

30 Julie Berard âgée 16 ans fille Olivier Berard.

Le touriste peut encore aujourd'hui voir un modeste monument au cimetière de Ste Anne de Sorel indiquant l'endroit où reposent les restes des victimes dont on vient de voir la fin tragique. Ajoutons à ces souvenirs que les témoins de ces lamentables événements sont hélas! peu nombreux aujourd'hui.

A suivre.

ABONNEZ-VOUS

L'Independance Canadienne

... \$1.00 Par Année ...